

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 22 janvier 2025**

**Présents** : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

**Excusé(s)** : Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

**Procurations** :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
M Bruno TRAVERT à M Gilles LAHITTE  
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON  
Mme Isabelle GILARDOT à M Pierre FLORIMONT

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2025 01 009 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service Enfance - Jeunesse et Sports - Entretien**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

**Considérant** qu'il est souhaité de créer un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du service Enfance - Jeunesse et Sports – Entretien, il est proposé à l'assemblée :

- de créer 1 emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 20 heures par semaine pour s'occuper des missions diverses du service Enfance - Jeunesse et Sports – Entretien.
- de procéder au recrutement dans les conditions suivantes :
  - l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 (majoré 366) correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint d'animation (catégorie C).
  - le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **de créer** 1 emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 20 heures par semaine pour s'occuper de diverses missions du service Enfance - Jeunesse et Sports – Entretien.
- **de procéder** au recrutement dans les conditions proposées ci-dessus.
- **d'inscrire** au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jour, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.



Le Maire,  
Thierry LE PICHON.

